

2 FÉVRIER 22

## Le point sur les primes

### Prime informatique

Les enseignants titulaires ont reçu au mois de janvier 176 euros de prime informatique.

➔ **Les enseignants non titulaires en CDD ou CDI la recevront au mois de février**, s'ils étaient en poste depuis 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Peu importe le nombre d'heures.

### Prime inflation

Elle a été versée en janvier aux professeurs dont le salaire moyen, entre janvier et octobre 2021, était inférieur ou égal à 2000 euros, avant prélèvement des impôts.

➔ **Cependant des enseignants n'ont pas pu en bénéficier car ils ont eu des rappels de salaire importants en 2021**, ce qui les a sortis du dispositif, leur salaire moyen ayant dépassé les 2000 euros. Les professeurs ne peuvent pas être déceimment victimes de retards de paiement d'une part et perdre 100 euros du fait de ces mêmes retards d'autre part.

**La CGT-EP a donc interpellé le rectorat à ce sujet**



SITE OFFICIEL  
[www.cgt-ep.org](http://www.cgt-ep.org)



### Prime Grenelle 2022

Escomptée au mois de février : on croise les doigts, le cas échéant ce sera rétroactif. Proportionnelle au temps de travail.

Les stagiaires n'y ont pas droit. Elle saute abusivement trop souvent quand les enseignants changent de statut et/ou d'échelle de rémunération ou sont en Congé de Longue Maladie ou Durée.

**SOYEZ VIGILANTS et CONTACTEZ NOUS AU BESOIN.**

**LA CGT**  
SA FORCE C'EST  
**VOUS**  
SYNDIQUEZ-VOUS!

Mesdames, Messieurs,

**La CGT-EP et le SUNDEP SOLIDAIRES s'étonnent que la prochaine CCMA soit en distanciel. Il s'agira, notamment, de défendre les dossiers des enseignants qui ont contesté l'appréciation finale du recteur suite aux rendez-vous de carrière 2020/21. Or, le distanciel s'y prête mal.**

En outre, les établissements scolaires sont restés ouverts et le calendrier gouvernemental d'allègement des mesures sanitaires est le suivant :

#### **2 février**

- Levée des jauges dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres...). Pour accéder à ces lieux, le port du masque reste obligatoire.
- En entreprise, le télétravail ne sera plus obligatoire mais restera recommandé.
- Fin de l'obligation du port du masque en extérieur.
- 

#### **16 février**

- Les discothèques, fermées depuis le 10 décembre, peuvent rouvrir dans le respect du protocole sanitaire.
- Les concerts debout peuvent reprendre dans le respect du protocole sanitaire.
- La consommation est à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports, de même que la consommation debout dans les bars.

## **CCMA DU 9 JANVIER**

**LA CGT-EP ET LE SUNDEP SOLIDAIRES DEMANDENT QU'ELLE SE DÉROULE EN PRÉSENTIEL POUR MIEUX DÉFENDRE LES ENSEIGNANTS.**

La CGT-EP et le SUNDEP SOLIDAIRES demandent donc qu'un·e élu·e par syndicat puisse siéger, soit 3 personnes en présentiel pour les organisations syndicales et qu'une jauge soit fixée.

Vous remerciant de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Isabelle HERMITTE SUNDEP SOLIDAIRES et Christian ROBIN CGT-EP.

## **RÉMUNÉRATION DES SUPPLÉANTS**

**Les Organisations Syndicales du privé ont été reçues à la DAF du Ministère le 25 janvier.**

**Concernant l'embauche de suppléants à l'indice de l'échelon 2, des précisions ont été apportées.**

**Les rectorats en auront la possibilité mais ce ne sera pas une obligation. La CGT-EP s'est donc empressée de poser la question au rectorat de Paris. On attend la réponse.**



## Remboursement de 15 euros mutuelle

COLIBRIS : remboursement de 15 euros/mois à compter de janvier 2022.

Le site où se connecter : <https://portail.colibris.education.gouv.fr>

Les problèmes sont nombreux pour se connecter et/ ou télécharger l'attestation. **En cas de problème technique contacter la DSI du rectorat :**  
[dsi-assistance@ac-paris.fr](mailto:dsi-assistance@ac-paris.fr)

01 40 32 34 70



### Ne vous inquiétez pas : ce sera rétroactif.

Objet : Attestation en vue du bénéfice du remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État

Je soussigné, [Nom de l'organisme complémentaire] enregistré [Données d'enregistrement de l'organisme complémentaire], atteste que :

- [Civilité] [Nom et Prénom de l'assuré]
- [NIR]

Lorsque l'assuré est le titulaire du contrat

est titulaire du [Contrat / Règlement], [Numéro du contrat]. Ce [Contrat / Règlement] couvre les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident et respecte les conditions prévues au II de l'article L. 862-4 et à l'article

Explorer "Contrat" ☰+Option+Maj+I

Lorsque l'assuré est ayant droit du titulaire du contrat

est couvert en qualité d'ayant droit du [Contrat / Règlement], [Numéro du contrat]. Ce [Contrat / Règlement] couvre les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident et respecte les conditions prévues au II de l'article L. 862-4 et à l'article L. 871-1 du code de la sécurité sociale et que sa couverture ne fait pas l'objet d'une participation financière de l'employeur du titulaire du contrat.

Le montant des cotisations versées au titre de la couverture de [Civilité] [Nom et Prénom de l'assuré] s'élève à [Montant en euros] [Par an / Par mois]. Le bénéficiaire est couvert par le contrat susmentionné depuis le [date].

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

[Signature]

[Cachet de l'organisme complémentaire]

SEUL MODÈLE  
D'ATTESTATION  
VIABLE





## REDONNONS DU SENS À NOS MÉTIERS

### Pourquoi perdons-nous le sens de nos métiers ?

De mémoire de salle des profs de LGT, jamais autant de collègues n'ont envisagé une mutation en collège ou une reconversion professionnelle. La mise en place de la réforme du lycée depuis 2018 a cassé nos repères :



**La part croissante du contrôle continu** change notre rapport aux élèves, placé-es en évaluation permanente, et le fonctionnement des équipes. Les PLE ont montré les tensions et les dangers d'une impossible harmonisation.



**La valeur du diplôme du Bac semble dérisoire** face aux résultats des admissions des élèves sur Parcoursup. Or, si nous savions préparer nos élèves à un examen national, nous ne pouvons les préparer à une orientation réussie puisque chaque établissement du supérieur détermine ses propres conditions.



**Les enseignant-es se sentent de plus en plus isolé-es.** Les équipes pédagogiques à 30 ou 40 dans des groupes classes éclatés n'ont plus de sens. Cet isolement se ressent aussi chez les élèves.



**La mise en concurrence s'accroît entre les personnels** : raréfaction des moyens de dédoublement ou de groupes allégés, « attractivité » des groupes de spécialités, notamment sur la base des moyennes attendues par les élèves...



**L'alourdissement des tâches d'orientation des élèves** (appréciations diverses à porter sur les bulletins, livrets scolaires, et Parcoursup) et les nouvelles « certifications » (PIX et langues) nous épuisent et réduisent notre disponibilité pour le cœur de notre métier : construire des savoirs de haut niveau pour l'ensemble de nos élèves.



**L'éclatement du calendrier** (épreuves de spécialités dès le mois de mars, diversité des épreuves de langues, Bacs blancs souvent seulement hors tronc commun...) et la course aux programmes renforcent le sentiment de ne jamais parvenir à faire correctement notre métier, notre isolement et la difficulté à construire du collectif. Élèves et enseignant-es sont entraîné-es dans une course folle génératrice de stress.

**Les chiffres du ministère confirment nos prévisions : la réforme du lycée a fait économiser plus de 2 500 postes au ministère, public/privé confondus. Et les DHG qui vont arriver, en baisse probable dans le Privé à Paris, contribueront à dégrader encore nos conditions d'apprentissage...**

- **Moins de dédoublements ;**
- **« Groupes » de tronc commun et de spécialité souvent à 35, idem pour les langues ;**
- **Augmentation mécanique du nombre de classes pour les enseignant-es mais aussi de la classe de provenance des élèves.**
- **Multiplication des HSA au détriment de la création de postes.**



## Redonner sens à nos métiers

La nécessité d'une autre réforme du lycée

Comme le « collège unique » de 1975 avait été bâti sur le modèle du lycée, le lycée Blanquer a été conçu sur le modèle de l'université : il s'adresse aux élèves les plus autonomes, maîtrisant le mieux les attendus de l'École et dont le capital culturel est le plus en accord avec les attentes universitaires. Pour les autres, il accroît les difficultés : beaucoup d'implicite dans les apprentissages et dans le parcours d'orientation, concurrence entre élèves via Parcoursup et la sélection à l'entrée des universités.

Pour les personnels, il accroît la charge de travail, multiplie les missions liées à l'orientation au détriment des apprentissages. En définitive, il produit une perte de sens du métier. Un lycée qui pénalise la majorité des élèves et des personnels ne peut pas être une réforme utile.



## La CGT-EP revendique :

**Des effectifs à 24 élèves maximum en classe entière pour des raisons pédagogiques au-delà même des raisons sanitaires ;**

**Des dédoublements et des heures à effectifs réduits définis nationalement et non pas laissés « à l'autonomie des établissements » ;**

**Le retour à un baccalauréat en contrôle final et la suppression de la sélection à l'entrée de l'université ;**

**L'abrogation de la réforme en cours du lycée qui trie par la spécialisation, qui met en concurrence et qui isole en brisant en grande partie le groupe classe.**